



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL  
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MONTRouGE  
Du 5 décembre 2025 à 17h**

-----  
25 – 05  
-----

Publié conformément aux articles L. 2121–25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur convocation adressée le 2 décembre 2025, le Conseil d'Administration de la Caisse des écoles de MONTRouGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 5 décembre 2025, sous la présidence de Madame Marie COLAVITA, Vice-Présidente de la Caisse des écoles.

**PRÉSENTS** : (11) Madame Marie COLAVITA, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Claude FAVRA, Madame Isabelle LEMEE, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Monsieur Maxime VETILLARD, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Madame Emmanuelle FRIEDMANN, Madame Sandrine SAILLET, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZEELE.

**EXCUSÉS** : (4) Madame Charlotte BAELDE, Monsieur Roger GIBERT, Madame Sonia HADDAR, Monsieur Etienne LENGEREAU

**ABSENTS** : (5) Madame Patricia BADIAS, Madame Marie-Geneviève HERMARY, Madame Anne NYS, Madame Isabelle PAILLARD, Madame Amina SAMBOU-HONORE.

**REPRESENTÉS** : (1) Madame Anne-Laure CROCHAT donne pouvoir à Madame Emmanuelle FRIEDMANN

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représentant de l'Éducation nationale présent :

Monsieur Stéphane DELATTRE – Conseiller pédagogique de la circonscription Montrouge-Châtillon

Fonctionnaires territoriaux présents :

Monsieur Marco MEDINA-AGUILAR, Directeur-adjoint de L'Éducation et de la Jeunesse

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 17h15 et souhaite la bienvenue à toutes les administratrices et à tous les administrateurs.

### **I – Spectacle "Historock" pour les élèves de CM des écoles élémentaires**

Madame la Vice-Présidente rappelle que la mission de la Caisse des Écoles est d'accompagner les enfants durant le temps scolaire. Le spectacle proposé s'inscrit dans cette démarche en offrant une activité culturelle adaptée.

Elle précise la nécessité de revenir sur la décision initiale de représentation pour les élèves des classes de CM1 et CM2 prévue le jeudi 18 décembre 2025 au regard des retours et des interrogations suscités par le choix de ce spectacle.

Elle invite les membres à s'exprimer librement sur le contenu du spectacle, en évitant toute polémique politique.

## 1. Prises de parole des membres

- ✓ **Madame la Vice-Présidente** : Après réécoute, elle ne relève aucun élément problématique et reste favorable au maintien du spectacle.
- ✓ **Monsieur Devriendt** : Après analyse du dossier et écoute des chansons, il estime le spectacle adapté à la tranche d'âge et soutient son maintien.
- ✓ **Monsieur Vetillard** : Considère le spectacle adapté et non choquant. Il souligne que certaines critiques émanent de supposés liens politiques du financement. Il regrette un jugement sans connaissance approfondie de l'œuvre, qu'il considère comme reflétant l'histoire de France. Il défend la liberté pédagogique des enseignants.
- ✓ **Madame Soyer** : Agréablement surprise par le dynamisme du spectacle, elle ne comprend pas la polémique et soutient son maintien.
- ✓ **Madame Verzeele** : Partage cette incompréhension et est favorable au maintien, avec liberté de participation laissée aux enseignants.
- ✓ **Monsieur Bouchez** : Ne voit aucun caractère révisionniste. Il considère le spectacle comme un support pédagogique favorisant le débat et souhaite protéger les élèves de toute manipulation. Favorable au maintien.
- ✓ **Madame Saillet** : Après recherches et écoute, elle juge le spectacle adapté et non choquant. Elle le considère comme une opportunité de développer l'esprit critique des élèves et soutient son maintien.
- ✓ **Monsieur Verzeele** : Estime le spectacle pertinent sur le plan historique. Il refuse que la décision repose sur des considérations politiques et soutient son maintien.
- ✓ **Madame Lemée** : Ayant vu le spectacle, elle le juge adapté et stimulant pour l'intérêt des enfants envers l'histoire. Elle évoque une possible instrumentalisation politique et soutient le maintien.
- ✓ **Monsieur Vaucoret** : Considère le spectacle adapté, amusant et regrette le contexte polémique.
- ✓ **Madame Friedmann** : Position plus réservée. Elle s'était précédemment abstenue et maintient cette position, souhaitant éviter la polémique. Elle détient également une procuration allant dans le même sens. Elle indique que l'école Boileau ne participera pas.
- ✓ **Madame Favra** : Rappelle la diversité politique de la Caisse des Écoles et son objectif éducatif. Elle s'interroge sur la non-participation de certaines écoles et défend une équité républicaine. Elle est favorable au maintien.
- ✓ **Monsieur Delattre** (représentant de l'Éducation Nationale) :  
Indique que l'avis pédagogique relève des enseignants et directeurs.  
La participation doit être fondée sur des critères pédagogiques.  
L'Éducation Nationale ne prend pas part au vote.

## 2. Situation des écoles

Selon les éléments en possession de Madame la Vice-Présidente, **4 écoles sur 7** ne participeront pas au spectacle.

Elle regrette cette situation, rappelant que par le passé certains spectacles non strictement alignés sur les programmes de l'Éducation nationale, ne posaient pas de difficulté.

### 3. Décision

Malgré une majorité d'avis favorables au maintien, la Vice-Présidente annonce que la représentation du spectacle "Historock" du jeudi 18 décembre 2025 est annulée, en raison de la non-participation significative des écoles.

### 4. Réactions

- ✓ **Madame Favra** exprime son regret, évoquant une atteinte au fonctionnement démocratique.
- ✓ **Monsieur Bouchez** ne comprend pas cette décision, qu'il considère contraire à la position majoritaire et donnant du poids à la polémique.

### 5. Conclusion

Un communiqué de presse sera publié, incluant :

- le résultat du vote
- les éléments comptables
- l'annonce officielle de l'annulation du spectacle

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 18h30.**

La Vice-Présidente



Marie COLAVITA

Le Secrétaire



Mathieu DEVRIENDT